

	indicateur calculable (1=où, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0,1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	6,7	5	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
INDEX (sur 100 points)			69		100

L'adpad applique strictement les dispositions prévues par notre Convention Collective, en matières de rémunération. Il n'y a donc pas de différence en fonction du sexe quelque soit la catégorie de personnel.

Le 10 plus hautes rémunérations correspondent à des postes occupés par des femmes.